

PLAN LOCAL D'URBANISME

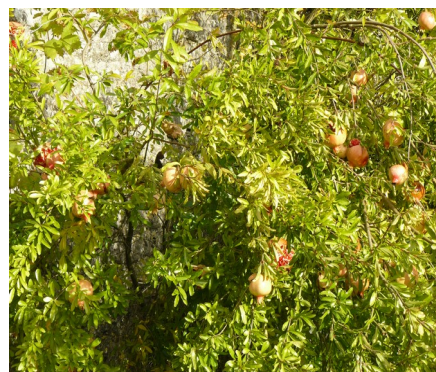


2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	03/11/03	09/05/07	03/12/07
Révision	18/06/14	05/12/16	20/07/17

Le Maire,
Roland Nazet

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



ORIENTATION 1

ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS EN MAÎTRISANT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ORIENTATION 2

MAINTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL EXISTANT ET ASSURER SON DÉVELOPPEMENT

ORIENTATION 3

PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE EN PROTÉGEANT LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI

ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS EN MAÎTRISANT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La commune de Courant a gagné entre 1999 et 2013 plus de 100 habitants. Elle est ainsi passée de 277 habitants en 1999 à 397 habitants en 2013, soit environ 2,5 % de variation annuelle moyenne, ce qui constitue une très forte augmentation de sa population.

Cette évolution démographique est principalement liée à l'arrivée de nouvelles populations sur la commune. L'augmentation significative du solde migratoire traduit l'attractivité de la commune de Courant. On note également depuis 2008 une légère augmentation du solde naturel, signe positif pour l'avenir de la commune.

La commune de Courant contribue ainsi pleinement à la dynamique démographique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Dans ce contexte, la commune de Courant se fixe donc un objectif démographique ambitieux, celui d'atteindre une population d'environ 500 habitants à l'horizon 2030, soit l'accueil d'environ 100 nouveaux habitants. Dans cette ambition, les ouvertures à l'urbanisation se limitent à une superficie d'environ 5 hectares pour l'habitat (à court et long terme).

Cette orientation se décline en quatre objectifs :

- cibler l'accueil de populations jeunes pour assurer le renouvellement démographique ;
- faciliter l'intégration des nouveaux arrivants ;
- préserver l'armature urbaine historique de la commune ;
- développer l'offre de services et d'équipements publics pour renforcer l'attractivité de la commune de Courant ;

Cette orientation implique :

- d'ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation au niveau du bourg :
 - en étudiant les possibilités de développement urbain au sein de l'enveloppe urbaine ;
 - dans un rapport de proximité avec les services et les équipements publics ;
 - en favorisant la gestion et le développement des différents réseaux : eau, assainissement, électricité, communications numériques ;
 - pour limiter les déplacements et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
 - en prenant en compte les différentes contraintes physiques : aptitude des sols à l'assainissement, humidité des sols, présence d'exploitations agricoles...
 - en privilégiant des petits programmes de construction pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et l'insertion paysagère des nouvelles constructions ;
 - en tenant compte du projet d'assainissement collectif prévu sur le bourg de Courant ;
- de mettre en œuvre une politique d'habitat équilibrée :
 - en consolidant l'offre locative sur le territoire communal en vue de répondre aux besoins et aspirations des jeunes ménages ;

- par la reconduction du Droit de Préemption Urbain pour poursuivre la politique foncière engagée par la commune sur le territoire communal ;
- par l'intégration, dans le règlement du PLU, de mesures facilitant la réhabilitation ou le changement de destination du bâti existant ;
- de prendre en compte la morphologie urbaine existante en définissant des Orientations d'Aménagement et de Programmation propres à insérer les secteurs ouverts à l'urbanisation dans la trame urbaine environnante et faciliter l'intégration paysagère des nouvelles constructions ;
- de prendre en compte le projet de réaménagement et de mise en valeur du centre bourg de Ligueuil ;



MAINTENIR LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL EXISTANT ET ASSURER SON DÉVELOPPEMENT

Au 31 décembre 2014, la commune de Courant regroupe 40 établissements actifs.

Les trois secteurs d'activités comptant le plus d'établissements sont ceux du commerce, transports et services divers (32,5 %) et de l'agriculture (30 %).

La commune de Courant souhaite accompagner le maintien et le développement de ce tissu économique local.

Cette orientation implique :

- de conforter le tissu d'artisans-commerçants présent sur le territoire communal ;
- d'encourager l'implantation d'activités économiques, et notamment le développement du commerce, vecteur indéniable d'attractivité pour la commune ;
- d'assurer le maintien et le développement économique des activités agricoles :
 - en intégrant les perspectives d'évolution des sièges d'exploitation agricole dans le projet d'aménagement ;
 - en maintenant une distance raisonnable entre les bâtiments agricoles et les zones de développement de l'habitat ;
 - en protégeant les terres agricoles grâce à la limitation des extensions urbaines au niveau du bourg de Courant et du village de Ligueuil



PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE EN PROTÉGEANT LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI

La qualité du cadre de vie de Courant résulte de la variété de son environnement : plaine de champs ouverts ; prairies ; chemins de promenade ; bois ; patrimoine bâti vernaculaire ; cours d'eau...

Le principal massif forestier de la commune est situé sur la Vallée des Chênaies au Sud-Est du territoire. Concernant le réseau hydrographique, on relève la présence au Nord de la commune du cours d'eau de la Trézence, dont la ripisylve agrmente le paysage. Concernant le patrimoine remarquable, on peut noter la présence de la chapelle Sainte-Radegonde et des fontaines situées à proximité, dont l'ensemble constitue un site de caractère à l'échelle de la commune.

La commune de Courant bénéficie ainsi d'un patrimoine naturel et bâti d'une grande richesse. Conscients de la valeur esthétique, écologique et sociale de ce patrimoine, les élus de la commune souhaitent le préserver et le valoriser.

Cette orientation implique :

- d'identifier et préserver la Trame Verte et Bleue constituée par des réservoirs de biodiversité (cours d'eau, bois) et des corridors écologiques ;
- de préserver les abords des cours d'eau en zone naturelle ;
- de protéger l'ensemble des zones boisées ainsi que les talus et les linéaires de haies ;
- de préserver et mettre en valeur les éléments importants du patrimoine bâti :
 - en identifiant et en protégeant les éléments de patrimoine vernaculaire et remarquable de la commune ;
 - en maîtrisant l'urbanisation des unités urbaines sur la commune pour conserver leur caractère identitaire ;
 - en préservant le caractère des constructions ayant une architecture remarquable ;
- de maintenir et protéger les paysages par la création de zones « tampon » entre les zones urbaines et les zones agricoles sous forme de haies d'essences locales ;
- de prendre en compte la présence de la ZNIEFF Estuaire et Basse Vallée de la Charente, située en proximité immédiate avec le territoire de Courant ;
- d'entretenir et de valoriser les sentiers de promenade de la commune ;
- de permettre le développement d'une aire de loisirs et de tourisme au niveau des sources d'eau du territoire de Courant, situées en face de l'église Sainte-Radegonde ;

Trame Verte et Bleue de Courant

Source : BD Topo 2011 © IGN - Cadastre © DGFIP - MNT 2012 © CS17 - Périmètre naturel © DREAL - Atlas © DDTM

